

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR EN PAÏRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fêtes exceptées. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Dimanche 12. — Prise de Berg-op-Zoom (Hollande), par le général Pichegru (1795).

FRANCE.

La lettre suivante, qui nous arrive d'un de nos grands ports, traite une question fort grave pour l'avenir de notre marine. Il est triste d'avoir toujours des fautes à signaler, et de voir ainsi désorganiser notre force navale au moment où l'Angleterre adopte un nouveau système qui va lui donner constamment dix vaisseaux disponibles dans chacun de ses trois grands ports. Le *Journal des Débats*, qu'on trouve toujours prêt à expliquer et justifier les mesures prises par l'amirauté britannique pour se tenir sur un grand pied d'armement, nous expliquera-t-il pourquoi nous suivons une marche contraire? Nous soumettons à tous les hommes impartiaux les réflexions qu'on va lire, et qui émanent d'un homme compétent :

« Aux catégories d'hommes congédiés que je vous ai déjà cités, il faut en ajouter de nouvelles. Le ministre vient de donner l'ordre de renvoyer dans leurs foyers les hommes de la classe de 1836 et les engagés volontaires finissant leur terme dans le courant de l'année 1843; en d'autres termes, les hommes que l'on pouvait garder jusqu'au 1^{er} janvier 1844.

« Ces congédiemens sont beaucoup plus graves que ceux qui ont déjà eu lieu, car s'ils n'annonçaient point une coupable ignorance, ils annonceraient l'intention de désorganiser la marine. Permettez-moi de développer avec quelque détail une assertion si importante.

« Le personnel navigant se compose de deux classes d'hommes bien distinctes, ceux fournis par l'inscription maritime, et ceux fournis par le recrutement. Les premiers, habitués à la mer dès leur enfance, ayant successivement navigué sur les grands navires de guerre et sur ceux plus modestes du commerce, forment le fond de l'élite de nos équipages. Ils sont aussi intrépides dans les combats que hardis à lutter contre les tempêtes. Le besoin indispensable d'avoir au service ces hommes spéciaux, oblige de les soumettre à un régime bien dur, que la nécessité peut seule justifier. Le gouvernement a le droit de les lever depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de cinquante ans, en tems de paix comme en tems de guerre. Ce droit est si exorbitant, qu'il convient de n'en user qu'avec une extrême modération. Dans ce but on a essayé d'employer les hommes du recrutement; cet essai a réussi au-delà de toute espérance. Il a fallu l'ardeur et l'intrépidité de Français servant leur pays pour obtenir des paysans de nos montagnes une adresse et une habileté qui font l'étonnement des officiers des marines étrangères. Sans prétendre les élever aux hommes de l'inscription maritime, on peut affirmer qu'ils sont assez bons pour pouvoir, de l'aveu des capitaines les plus expérimentés, former le tiers des équipages de nos vaisseaux et de nos frégates. Afin de conserver les marins aux armemens du commerce et d'alléger le fardeau déjà si onéreux des levées, il conviendrait donc de conserver précieusement cette institution.

« Nous devrions, en tems de paix, avoir sous les drapeaux un nombre d'hommes du recrutement, suffisant pour former le tiers des équipages des vaisseaux et frégates susceptibles d'être armées, d'autant plus que ces hommes pourvoiraient facilement aux besoins des bâtimens en disponibilité de rade.

« L'objection de la dépense est ici bien superflue,

car, qu'est-ce que l'entretien de 3 ou 4 mille hommes comparativement à notre armée de terre de 3 ou 4 cent mille hommes?

« On ne peut voir dans le congédiement des hommes du recrutement, déjà effectué, que l'effet de ce mauvais esprit qui vient, dès que notre marine prend quelque accroissement, arrêter ses développemens; l'intention, après avoir rendu d'une exécution difficile le vote des chambres sur la mise en disponibilité des vaisseaux, de se prévaloir de ces difficultés pour arriver à l'annulation de ce vote; le désir de provoquer les réclamations des armateurs des ports de commerce, en retenant sans nécessité les hommes réclamés pour leurs armemens.

« Par cette mesure, le ministre s'est enlevé la facilité d'augmenter, l'année prochaine, le nombre des bâtimens armés, si les circonstances venaient à le demander, à moins de pressurer l'inscription maritime, comme on l'a déjà fait lors des derniers événemens. Il est bien pénible de voir toujours se renouveler les mêmes fautes. Lorsque les vaisseaux le *Jemmapes* et le *Friedland*, l'un de 100, l'autre de 120, le dernier des vingt vaisseaux, furent armés, la pénurie d'hommes du recrutement obligea de mettre sur ces vaisseaux un tel luxe de matelots que l'équipage de l'un deux aurait suffi, avec du remplissage, à composer l'armement de deux vaisseaux de même force. C'était le moment où les ports de commerce éprouvaient une si grande difficulté de trouver des marins. Aujourd'hui, ces vaisseaux possèdent encore les mêmes hommes; ceux du recrutement ne forment pas le sixième de leurs équipages, et c'est dans un pareil moment qu'on congédie ses utiles auxiliaires, qui, une fois parti, ne peuvent plus être repris, au lieu de renvoyer dans leurs foyers, si malgré la bonne volonté des chambres, le ministère veut économiser quelques centaines de mille francs, aux dépens de l'avenir de notre marine, au lieu de renvoyer, dis-je les hommes, de l'inscription maritime ayant 24 et 30 mois de service; car, s'il y a lieu, ces hommes, peuvent, avant trois mois, être rentrés sous les drapeaux.

« On dira peut-être qu'on veut se conformer à ce que fait le ministère de la guerre, qui congédie cette classe de 1836. Je répondrai que c'est la première fois que le ministère de la marine se tourmente d'un pareil souci. Les hommes eux-mêmes comprennent parfaitement que la différence des services peut exiger des mesures particulières, et ils n'exigent du gouvernement que de ne pas dépasser les sept ans de service auxquels la loi les oblige.

« Je me résume. La mesure de congédier les hommes du recrutement, au lieu de ceux de l'inscription maritime, a pour effet, sinon pour but, de rendre plus difficile la mise en disponibilité des vaisseaux, de provoquer les plaintes des ports de commerce sur la pénurie des matelots, et, par là, d'empêcher les armemens que la chambre, dans sa nationalité, pourrait demander l'année prochaine. (Commerce.)

— La *Patrie* révèle un fait qui attesterait, de la part de M. Guizot, une complaisance pour les fantaisies des puissances étrangères poussée à un degré qui pourrait surprendre, si quelque chose pouvait encore surprendre, venant de lui :

« Un des fils d'un des plus illustres généraux morts sur les champs de bataille de l'empire, avait été envoyé avec le titre de consul à Stettin. Ce n'était pas une faveur, puisque cet agent diplomatique pouvait se passer de la recommandation des services paternels; il avait déjà rempli avec distinction les mêmes fonctions dans une des principales villes de commerce du nord, et l'on s'accorde sur sa capacité dont il a déjà donné plus d'une preuve.

« Or, le nouveau consul était installé depuis quelque temps à Stettin, il y était fort bien vu; les autorités se louaient beaucoup de leurs rapports avec lui, et il s'attendait, il devait s'attendre, à passer plusieurs années dans cette résidence.

« Mais voilà que tout-à-coup le gouvernement prussien

se ravise; il a pris des informations sur le consul français dont le nom lui inspire des préventions fâcheuses, en lui retraçant des souvenirs pénibles. On interroge le plus poliment possible le consul sur sa parenté, et, comme il n'avait aucune raison pour être discret, il déclare tout net qu'il est le troisième fils du général Lassalle, tué à Esling et qui s'était signalé surtout dans la campagne de Prusse, en faisant captuler, avec deux régimens de cavalerie légère, cette même ville de Stettin, où lui, Alexandre Berthier de Lasalle, son fils, remplissait les fonctions de consul français.

« Le gouvernement prussien fit adresser des observations au gouvernement français, et demanda à M. Guizot, le ministre si complaisant pour l'étranger, le changement d'un fonctionnaire dont le nom sonnait si mal à ses oreilles.

« M. Guizot trouva les observations fort justes, s'excusa de son mieux sur cette nomination, et s'empressa de nommer M. Alexandre Berthier de Lasalle à un autre poste.

« Du reste, le consul déplacé n'eut point à se plaindre du changement.

« Ce coat-die d'un nouveau genre, si les autres gouvernemens se montrent aussi susceptibles que le cabinet de Berlin, pourrait bien provoquer de notables changements dans le personnel de la diplomatie. Où s'arrêteront de telles exigences? Nous ne le savons pas; M. Guizot le sait sans doute, et lui seul peut résoudre une pareille question.

— Les lettres de Madrid, du 22 de ce mois, annoncent que la plainte de M. Lesseps, consul de France, a été entendue, et que Zurbano a été destitué comme convaincu de brutalité dans sa conduite envers M. Lefebvre. Toutefois, la nouvelle n'est point officielle. Quelques personnes disent que Zurbano en sera quitte pour une réprimande. Dans l'intérêt de la dignité nationale, nous aimons à croire que satisfaction complète sera donnée.

Missions anglaise et française au Brésil.

Nous avons annoncé, d'après les journaux anglais, le prochain départ de lord Ellis pour le Brésil, en qualité d'envoyé extraordinaire du gouvernement britannique près la cour de Rio Janeiro. Cette mission, qui coïncide avec le départ prochain de notre vaisseau la *Ville de Marseille* et de la frégate la *Belle-Poule*, n'est pas indifférente dans les circonstances actuelles.

Il s'agit du traité de commerce de 1827, qui fait à l'Angleterre, à l'exclusion de tous les autres pays, une position privilégiée sur les marchés du Brésil. Ce traité, dont l'Angleterre, ne pouvant obtenir le renouvellement, voudrait, par une interprétation judaïque, prolonger la durée jusqu'en 1844, expire, selon le Brésil et suivant toutes les règles de la justice et de la loyauté, le 5 novembre de cette année. Depuis longtemps, le cabinet anglais intrigue, à Rio-Janeiro, pour obtenir du gouvernement brésilien soit un nouveau traité, soit un acquiescement à son interprétation de l'ancien. Mais il paraît que ses efforts n'ont pas eu tout le succès désirable auprès de ce gouvernement, pressé par les besoins de son trésor de se débarrasser d'un engagement qui met obstacle à l'augmentation de ses revenus. Cependant l'expiration du traité approche, et comme l'Angleterre sait tirer parti de tout ce qui peut servir ses intérêts, elle profite de l'avènement prochain de l'empereur du Brésil, qui atteindra sa majorité le 2 décembre, pour renouveler auprès du jeune monarque les entreprises qu'elle a inutilement tentées auprès de la régence.

La mission avouée de lord Ellis est le renouvellement du traité expiré; c'est là du moins son but utile, que l'Angleterre n'a pas manqué de colorer de ces inévitables propositions, relatives à l'amélioration de la condition des noirs et à la suppression du trafic des esclaves.

En présence de ces efforts redoublés et persévérans qu'elle fait en faveur de son commerce, que fait la France? En développant cette affaire du traité anglais nous avons fortement appuyé sur l'occasion favorable qu'elle présentait de rétablir sur un pied plus avantageux nos relations avec le Brésil, pays d'immenses

ressources que l'Angleterre a jusqu'ici exploité à son profit. Nous avons montré que l'expiration du traité commandait deux choses à la France : d'abord, empêcher un renouvellement qui perpétuerait le privilège de l'Angleterre; ensuite, essayer d'obtenir pour nous-mêmes des conditions plus favorables. Et, à cet effet, nous faisons observer que notre position vis-à-vis du Brésil était meilleure que celle de l'Angleterre, qui, pour lui faire accepter les produits de ses manufactures, ne lui peut offrir aucun débouché; tandis que la France, par une circonstance exceptionnelle, tout en donnant à une question intérieure qui l'embarasse depuis long-temps, une solution efficace, se trouverait en mesure d'ouvrir au Brésil une partie de sa consommation.

Cette combinaison, il est vrai, supposait la suppression de la fabrication du sucre indigène. Mais nous n'y apercevons qu'un puissant motif de plus, en faveur d'une solution que tant de raisons politiques et commerciales recommandent aux yeux des hommes d'état.

Le gouvernement français s'est-il occupé de cette affaire si importante? Nous devons en douter, car si les bruits que nous avons signalés ont quelque fondement, il se serait privé d'avance, en conservant la vie au sucre indigène, de son principal moyen de négociations. Doit-on voir, dans le départ de l'expédition française qui se prépare pour Rio Janeiro, un effet de sa sollicitude pour nos intérêts commerciaux, et la preuve qu'il sent le besoin d'opposer à la mission britannique, un poids égal d'influence nationale.

Hélas! d'après les bruits qui circulent sur l'objet de cette expédition, on peut croire, en effet, que les deux missions ont l'une et l'autre pour but de conclure une convention, mais de nature fort différente, et sans manquer de respect à qui ou quoi que ce soit, il nous est permis de craindre que, tandis que lord Ellis rapportera en Angleterre un traité de commerce, la *Ville-de-Marseille* ne nous rapporte qu'un contrat de mariage.

(J. du Havre.)

— Une lettre, datée d'Alger, 9 octobre, donne les détails suivants sur la mort du colonel Leblond :

«... D'après la version qui circule ici, le colonel aurait reçu la mort de quelques Bédouins embusqués. Le 48e se trouvait d'arrière-garde, et n'ayant pas exécuté (toujours d'après la version) avec assez de promptitude ou peut-être n'ayant pas entendu bien distinctement le commandement de son colonel, celui-ci jugea à propos de se porter de sa personne sur un autre point pour y donner ou réitérer ses ordres, et c'est dans ce court trajet que des coups de fusils, partis de derrière les broussailles, l'auraient frappé mortellement.

« La mort du colonel Leblond est une grande perte pour l'armée, mais plus sensible encore pour ce brave 48e, qui a tant souffert et pourtant montré tant de courage dans les rudes positions où il s'est trouvé en Algérie. »

— Dans les paroisses de Londres le pauperisme fait des progrès alarmans, dans la paroisse de Charylebond seulement le nombre des mendiants s'est accru en deux ans de 2775, en 1840 il avait été distribué aux indigens de cette paroisse 51681 pains de 4 livres en 1842 le nombre des pains distribués s'est élevé à 133554. Les secours en argent se sont élevés en 1840 à 11224 livres sterling, en 1842 il n'a pas été distribué moins de 17878 livres, en 1840 on comptait dans la paroisse de Charylebond 2621 mendiants cette année il y en a 5396, en 1840 il y avait 1493 pauvres honnêtes, en 1842 on en compte 1797.

— Le *Semaphore* revient aujourd'hui sur la jeune fille qui est en ce moment à l'Hôtel-Dieu de Marseille; il rapporte qu'un jeune Russe, au courant des dialectes en usage depuis Archangel jusqu'aux bouches du Tanais, n'a reconnu aucun de ces idiômes dans la langue parlée par la jeune inconnue. Il pencherait à croire qu'elle est née dans le Groenland; où les Anglais et les Russes ont des établissemens pour le commerce des pelleteries. Cette jeune fille est presque continuellement plongée dans les larmes, et c'est surtout le soir que sa douleur semble augmenter.

— Il y a quelques jours, deux jeunes Ottomans accompagnés d'un interprète, arrivèrent à Paris et descendirent dans un hôtel où ils furent inscrits sous les noms de Hartinoor et Barrhour. Ils paraissaient être fort riches, et ils faisaient une assez grande dépense; cependant on remarquait dans leur conduite quelque chose de contraint; ils ne sortaient que le soir, à quelques exceptions près; ils s'entouraient de précautions, et bien qu'ils parussent appartenir à des familles puissantes, ils s'abstenaient de faire visite à l'ambassadeur ottoman actuellement à Paris.

Une dépêche télégraphique, arrivée jeudi, donna à la police l'explication de ce mystère. On sut que Hartinoor

et Barrhour étaient fils de riches négocians de Constantinople, chacun d'eux avait pris dans la caisse de son père une somme considérable, et ils s'étaient aussitôt embarqués pour la France. Les parens de ces jeunes fous ayant requis l'assistance de l'ambassadeur français près la Sublime-Porte, ce dernier avait expédié une dépêche, et, vendredi matin, les deux Ottomans étaient arrêtés. On trouva en leur possession cinquante mille francs en or, et environ quatre cent mille francs en effets de commerce sur les meilleurs banquiers de Paris, notamment sur la maison Laffite et Ce. Ces jeunes gens, qui paraissent ne pas manquer d'instruction, rendirent volontiers l'argent et les valeurs qu'ils s'étaient appropriés; mais ils élevèrent en même temps une question de droit international, et demandèrent à être conduits chez l'ambassadeur ottoman, qui réclama et obtint leur mise en liberté. (Le Droit.)

— Voici qui surpasse encore les successions si merveilleuses, mais un peu problématiques, des Bonnets et des Thierry. On lit dans le *Moderateur*, journal de Mons :

« Un héritage de plus de 156 millions est actuellement vacant dans l'Esclavonie, par suite du dernier descendant en ligne directe du célèbre Samon, né à Soignies au 16^e siècle, et qui, ayant été conduit dans ces contrées par des affaires commerciales, après avoir amené, comme on sait, la belliqueuse Esclavonie à sécher le joug des Huns qui l'oprimait alors, fut appelé au trône à quelque temps de là par la reconnaissance publique. »

Les faits suivans, rapportés par la *Gazette de Leipzig*, auraient paru incroyables avant la publication de la lettre de lord Aberdeen. Aujourd'hui, ils n'en sont que la confirmation :

« Hambourg, 16 octobre.

« Nous recevons de Rio-Janeiro la nouvelle que la barque brésilienne *Ermelinda*, capturée il y a quelque temps par les croiseurs anglais et conduite à Sierra-Leone, a été déclarée n'être pas de bonne prise et mise en liberté par la commission mixte appelée à juger cette affaire. Le ministère public qui a fait un rapport sur cette capture dit que les Anglais, après avoir capturé la barque *Ermelinda*, portèrent clandestinement à bord des fers et des chaînes pour que cette fraude fût découverte et prouvée. »

« Le 15 juillet on reçut à Rio-Janeiro, par Sainte-Hélène, des avis annonçant que les équipages des vaisseaux anglais *Madagascar* et *Waterwitch* débarquèrent dans le port de Cabenda sur la côte d'Afrique pour enlever de vive force les nègres et les marchandises qui se trouvaient dans les factoreries de cette localité. L'attaque réussit et nègres et marchandises furent transportés à bord. Dans la nuit du 21 mai, les Anglais firent une tentative semblable dans le port d'Ambriz. Ils enlevèrent 1,200 nègres et les transportèrent aux Antilles. Le capitaine de la galère américaine *Whitmore*, venue d'Angola, a confirmé ces faits et a ajouté que les Anglais avaient incendié les factoreries. Il est évident que dans ces circonstances les Anglais ont violé le droit des gens. En effet, aux termes des traités, ils ne peuvent arrêter les navires négriers qu'à trois milles de la côte, ils n'ont point le droit de descendre sur le littoral étranger et d'y détruire par le fer et le feu les propriétés privées. »

Quelle redoutable philanthropie!

— On écrit de Christiania (Suède), 8 octobre : « Il résulte du rapport adressé par le lieutenant Sighott, chef du bateau à vapeur le *Cap-Nord*, au département des finances, que le nombre des personnes qui ont péri dans le naufrage du vaisseau l'*Ingermannlang*, s'éleva à près de 400. »

ALGERIE.

Le président du conseil a reçu les nouvelles suivantes de M. le général de Bar, commandant la province d'Alger :

Alger, le 15 octobre 1842.

« Monsieur le maréchal,

« Je m'empresse de rendre compte à V. Exc. des nouvelles importantes qui me sont parvenues ce matin sur la colonne expéditionnaire dirigée par M. le gouverneur-général, dont le camp était établi, le 15, sur l'Isser, au pays des Beni-Kraoult-Foun.

« M. le gouverneur écrit que Ben-Salem avait réuni les guerriers de six tribus cabyles pour l'attaquer, mais qu'il lui avait épargné les deux tiers du chemin, et qu'au milieu de continuer sa marche, il était allé à lui, en faisant un crochet en arrière. Il est arrivé devant une montagne escarpée où le kalifat avait réuni ses

gens, parmi lesquels régnait un tumulte et un désordre effroyables. On s'excita à attaquer l'armée, tout le monde cria à la fois, mais on n'osa pas s'avancer. Descendus sur la pente de la montagne, les Cabyles se sont arrêtés. M. le gouverneur aurait préféré être attaqué, mais voyant l'hésitation de l'ennemi, il a fait avancer plusieurs obusiers dont le feu bien dirigé au milieu de cette masse confuse, a complété son désordre. Abordé ensuite par deux bataillons, l'ennemi a été dispersé dans toutes les directions.

« M. le gouverneur ajoute que cette réunion était annoncée avec grand fracas depuis plusieurs jours. On prétendait anéantir l'armée dans la vallée de l'Isser, et un quart d'heure de combat a suffi pour détruire toutes ces espérances. Cet événement consolide toutes les soumissions reçues jusqu'à ce moment, et désormais le gouvernement de Ben-Salem est ruiné de fond en comble.

« M. le gouverneur-général annonce que la colonne sera de retour le 18, et qu'il arrivera de sa personne à Alger le 17.

« La dispersion des forces de Ben-Salem, à la suite du combat qui lui a été livré (je pense que c'est le 12), est confirmée par le rapport des officiers que j'avais envoyés auprès de M. le gouverneur-général.

« Je suis, avec respect, etc.

« Le maréchal-de-camp commandant la province d'Alger,
Signé DE BAR. »

LES FRANÇAIS EN CHINE.

La lettre suivante, écrite par un négociant, notre compatriote, nous apporte des détails intéressants sur les rapports de notre frégate l'*Erigone* avec les autorités chinoises :

« Macao, 10 juin 1842.

« La frégate française l'*Erigone*, commandée par le capitaine de vaisseau Cécille, est partie pour le nord de la Chine. On se rappellera long-temps sa présence dans la rivière de Canton, mais il n'est sorte de suppositions, de conjectures de la part des Anglais sur le séjour du capitaine français, bien que sa conduite ait été à leur égard pleine de convenance et même de générosité.

« Vous aurez sans doute entendu parler de l'entrevue du commandant de l'*Erigone* avec les hauts fonctionnaires de la vice-royauté de Canton. Ce sont les Chinois qui les premiers ont provoqué cette entrevue, qui ont sollicité auprès du commandant l'honneur de l'entretien de leurs affaires. Une lettre de plusieurs pages remplies d'hyperboles sur les divines qualités du souverain du céleste empire, sur la bravoure de ses soldats, la puissance de son bras, etc., et signée du vice-roi de la province de Canton, du commissaire impérial, que l'on dit être proche parent de l'empereur, de trois ou quatre autres des premiers fonctionnaires civils et militaires de l'état, fut apportée par une troupe de mandarins escortés de soldats vêtus de toutes les couleurs. L'équipage de la frégate française reçut la députation chinoise avec tous les honneurs militaires. Les officiers en grand uniforme introduisirent les mandarins dans la chambre du conseil, où ils furent reçus par le commandant. Nos compatriotes firent les honneurs de chez eux avec une cordialité, une franchise et une déférence qui leur attirèrent de la part des mandarins les complimens les plus flatteurs.

« Deux entrevues eurent lieu quelques jours après à terre, dans une petite maison de plaisance que le gouverneur possède à quelques lieues de la mer, dans un site délicieux. Le vice-roi était assisté des grands dignitaires de la province. Je ne puis vous dire ce qui s'y est passé. Il y avait du côté des Chinois beaucoup de cette gravité, de cette dissimulation diplomatique dans laquelle ils excellent, et du côté des Français une curiosité et une finesse d'esprits qui ont donné aux entretiens une originalité piquante. Le vice-roi avait les idées les plus étranges sur notre pays, sur son étendue, ses richesses, ses armées, sa marine, son industrie etc. Le nom de Napoléon ne lui est pas inconnu; il sait qu'il fut un grand guerrier, mais pour ce lettré c'est un héros des temps anciens, des temps fabuleux. Le vice-roi a cherché à prouver au commandant Cécille, et on ne sait dans quelle vue, que la Chine était pauvre, très pauvre, et que les Anglais avaient ruiné Canton et Macao.

« Ce qu'il y a de vrai dans ces paroles, c'est que Macao a beaucoup perdu depuis que les Anglais se sont établis à Hoog-Kong, où ils ont concentré toutes leurs opérations commerciales; que le commerce par contrebande n'a jamais été aussi actif, que le *Opium* est recherché par les Chinois avec plus d'empressement qu'autrefois, et que les marchandises anglaises se vendent bien. Macao est presque ruiné par ce commerce illicite, mais cette ville servira encore quelque temps d'entrepôt aux négocians portugais, hollandais, américains et français bien qu'ils sachent ne pouvoir lutter avec les Anglais de Hoog-Kong.

« A la seconde entrevue, les Chinois et les Français se sont quittés fort satisfaits de se connaître. Le commandant Cécille a fini par donner au vice-roi une haute opinion de la France et de son souverain, de son peuple et de sa marine. Le vice-roi n'a pas cédé aux pressantes sollicitations

du commandant de visiter l'Erigon. Cette défiance doit être considérée chez ce peuple comme un principe naturel. Une sentence de Confucius leur défend de se familiariser avec les étrangers."

MONTEVIDEO.

Hier, a eu lieu la première réunion de nos compatriotes au consulat de France c'est à dire sur leur territoire et sous leur pavillon. Nous avons rendu compte de cette séance, ébauchée sur le rapport de personnes dignes de foi, et nous redressons plus bas les erreurs aussi involontaires qu'insignifiantes qui ont pu être commises.

Malgré quelques incidents préalables et inexplicables sur lesquels nous désirons sincèrement n'avoir point à revenir, une mesure bien sage a été adoptée à la faveur de la tendance plus sage encore qui se prononçait dans la réunion : une commission a été nommée à l'effet d'indiquer les moyens les plus aptes à garantir les sûretés auxquelles nous avons droit.

Les commissaires nommés ont, nous le déclarons, des titres positifs à la confiance générale, ils ne la trahiront point, nous en avons l'espoir et la certitude. Au milieu de noms respectables, deux surtout nous ont causé une vive satisfaction; l'un recommandé par de longs et honorables services à notre pays et à la cause de la liberté, par les rigueurs et les sacrifices de l'exil, par une carrière pure et sans tache et par un dévouement que les cheveux blancs n'ont point refroidi; nous ménageons aujourd'hui la modestie de celui que tous nos lecteurs ont déjà deviné; quand le moment sera arrivé, c'est à l'unanimité que le déclinera l'opinion publique. — En indiquant l'autre nom, nous allons, nous le savons, froisser bien des susceptibilités créées par des erreurs que nous mêmes nous avons déplorées, mais il nous paraît juste d'ailleurs de réunir en faveur de notre cause tous les éléments qui peuvent être utiles, et nous ne devons pas nous délier (laissant d'autres titres à notre confiance) de celui qui a écrit dans le *Message*, n. 187, du 12 novembre dernier, les lignes suivantes :

" Il est heureux d'ailleurs de trouver cette occasion d'exprimer ainsi les vœux sincères qu'il fait pour le bien-être et la prospérité de ce pays. CAR IL PEN- SE QUE POUR TOUTES LES ÉTRANGERS QUI ONT REGU DANS LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE UN ACCUEIL HOSPITALIER, IL Y AURAIT, AUX JOURS DU DANGER, OBLIGATION MORALE A LA SOUTENIR CONTRE SES ENNEMIS."

Nous n'adoptons point, nous devons le dire, cette manifestation dans son ensemble, mais il nous paraît impossible que son auteur recule, aujourd'hui moins que jamais, devant un acte aussi généreux et aussi spontané.

La commission nommée, reconnaissant le cas d'urgence, s'est montrée digne de la confiance publique, elle s'est constituée immédiatement. Heureuse dans le choix de son président, elle a déjà rédigé son rapport qu'elle soumettra aujourd'hui même à l'assemblée qui doit avoir lieu au consulat de France, ce matin à 9 heures, à laquelle nous conseillons aux députés de la population de se présenter.

Ils doivent dire à notre consul, entré dans la bonne voie, et à la commission elle-même : qu'étrangers à tous les partis qui agitent les républiques des deux rives, comme aussi aux intérêts de la lutte actuelle entre les deux états, n'épousant aucune couleur et s'abstenant de toute ingérence, ils sont d'ailleurs fermement résolus à faire respecter leur drapeau, leurs droits, leur dignité d'hommes et leurs intérêts: que le gouvernement local, connaissant toute la justice et la pureté de leurs intentions a tacitement consenti à une prise d'armes qui cessera avec les circonstances et qui dans tous les cas donnés ne sera jamais qu'une neutralité armée, respectueuse envers le pays et ses au-

torités et profitable à la sûreté générale; que tous les étrangers bien moins nombreux que nous ont sur nous les yeux et s'apprentent à suivre notre exemple : que près de cinq cents de nos compatriotes déjà armés, munitionnés, organisés, se précipiteront au premier signal: que les détachements de nos braves marins que l'on jugerait à propos de débarquer, trouveront, comme sous l'amiral Leblanc, un puissant auxiliaire : que quant à l'armement et aux munitions, riches et pauvres ont déjà pris leurs mesures et que bien peu de sacrifices resteront à faire.

Tel est le langage que l'instinct de la conservation et une sage fermeté dicteront à l'assemblée. Arrière toute divergence d'opinion, toutes les rivalités personnelles; que l'intérêt est commun et un esprit de prévision nous réunissent dans cette position critique et en nous gardant nous aurons mérité l'estime de nos amis et le respect de nos ennemis eux-mêmes. nous aurons travaillé avec fruit pour l'actualité et pour l'avenir et nous aurons défendu avant tout l'honneur du drapeau qui nous est cher!

La station anglaise attend d'un moment à l'autre deux frégates et une corvette de charge qui permettront à M. l'Amiral d'augmenter considérablement le chiffre des forces qu'il a déjà mises à la disposition du gouvernement.

Nous avons dit hier que la réunion provoquée par M. le consul avait été de 30 à 40 personnes, cela était vrai pour l'heure de six heures, moment auquel était arrivée la personne dont nous tenions ces détails; mais ce n'était faux pour le moment où a commencé la séance, c'est à dire à cinq heures. On nous assure que le nombre des Français présents s'élevait alors à environ 250.

Nous nous empressons de rectifier cette erreur, car être vrai avant tout, nous semble un des devoirs les plus sacrés du publiciste.

Nous regrettons seulement que, après avoir pu réunir 250 personnes sur une population de plusieurs mille âmes, sans avis officiels et sans aucune publicité, et ayant un but aussi palpitant d'intérêt que celui de se concerter sur les mesures à prendre pour la conservation des Français habitant ce pays, on n'ait pu faire que cette réunion eût une forme assez sympathique pour y attirer les Français déjà venus, et empêcher la réunion de s'amoinrir de plus de quatre cinquièmes en moins d'une heure. Aurait-on manqué de cet élan, de cet entraînement qui caractérisent nos dévoués nationaux? nous l'ignorons; mais nous ne saurions blâmer trop sévèrement cette manière de convoquer, qui pourrait faire croire que, au milieu des nombreux Français qui habitent ce pays, il n'en est qu'un petit nombre, habituel opiner du bonnet, qui puisse avoir le privilège de faire connaître leurs pensées et leurs sentiments à M. le consul.

Nous avons cherché à faire comprendre dans notre numéro précédent, que la famine, et la misère résultant d'un état de siège, devaient éveiller la sollicitude des hommes politiques autant que les dangers que peut amener une invasion, nous avions espérés qu'on comprendrait pourquoi nous n'avions fait qu'indiquer le mal, sans entrer dans aucun développement, c'est parce que nous avons cru que la justice d'une pareille indication n'avait besoin que d'être montrée du doigt pour qu'on en sentit la haute moralité, et qu'on se hâtât d'y apporter quelques soulagements. C'est avec une douleur poignante que nous avons appris que nous nous étions trompés, au moins pour certains cercles, et que nous serions obligés de développer notre pensée pour nous faire comprendre de quelques personnes qui nous semblaient, à bon droit, avoir joui jusqu'ici d'une influence méritée.

On a prétendu, et nous avons de la peine à croire qu'on ait voulu parler sérieusement, que le gouvernement ne devait protéger ses nationaux et leurs propriétés que contre une agression violente.

Ainsi donc, cette classe intéressante et nombreuse de citoyens qui par son travail, entretient l'abondance et la richesse en temps de paix, et qui, par son sang et son courage défend la patrie en temps de guerre, cette classe qu'un manque d'ouvrage répété ou une rétribution trop faible de son industrie a empêché d'arriver à l'aisance, se verrait abandonnée à la misère et au dénuement, et souffrirait les horreurs de la faim, sans que la protection française puisse lui être utile à autre chose qu'à maintenir l'ordre dans les rues.

Nous ne le croyons pas, nous espérons que, mieux avisé, l'on comprendra qu'au moins, au moment du péril, il est aussi juste que d'une bonne politique, de partager un peu les maux qui résultent d'un fait général et contre lequel la volonté et l'énergie individuelle sont complètement impuissantes.

—Par décret de ce jour, tout individu qui entretiendra des correspondances avec les troupes de Rosas; qui leur fera passer des articles de guerre, qui favorisera la désertion ou répandra dans la ville des nouvelles contraires à la cause du gouvernement et au respect qui lui est dû, sera quelqu'il soit, traduit devant un conseil de guerre et jugé immédiatement suivant la rigueur des lois ainsi que ses complices.

—Un autre décret réorganise la garde nationale à cheval de la capitale et de la banlieue.

Demands de Passeports, du 7 et 8.

D. Pedro Aguilar,	Pernambuco.
Justo Carranza	Rio Janeiro.
Enrique Davis	Brasil.
Francisco Parejas	Sta. Catalina.
Sebastian Croinbo	idem.
Ladislao Martinez	Rio Grande.
José Sabata	Valparaiso.
Agustin D. Barrati	Rio Janeiro.
Antonio Moll	Brasil.
Pedro J. Olivera	idem.

Dia 10 I.ª publicacion.

D. Luis Tutso	Brasil.
Miguel Marin	idem.
Domingo Marin	idem.

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 11 février.

Sante Catherine, brick golette *Porviede n*, 10 à jour e. Cepuro,
Colonia, balandre, *Lucques Santa Carbe* le 8 avec 20 charettes charbon.

VARIETES.

UN MARIAGE BEDOUIN. — Bonne, 24 novembre. — Voici un tableau de mœurs assez curieux dont le hasard m'a rendu témoin avant hier. Il s'agit d'une noce de Bédouins. La fille d'un chef de tribu venait de se marier, on nous invita à la cérémonie qui devait suivre cette union. Nous acceptâmes, mais par précaution nous crûmes devoir nous munir de pistolets. L'Arabe qui était venu nous porter l'invitation nous conduisit au milieu d'un ravin où se trouvaient réunis un grand nombre de ses compatriotes.

Le mariage venait d'avoir lieu, et les époux s'étaient séparés aussitôt, le mari pour retourner à sa demeure éloignée d'une lieue, et la femme pour rentrer dans la sienne à l'endroit même où l'on venait de se réunir. Les arbres étaient tous illuminés de petites bougies de cinq centimes et la terre couverte de tapis. On nous reçut avec empressement et on nous fit asseoir auprès des vieillards, ce qui est une marque d'honneur.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS.

Un des commis de la banque Joint Stock, de Londres, a disparu emportant pour une valeur de 19,715 sterling en billets de la banque d'Angleterre.
La banque Joint Stock offre 500 l. sterling (fr. 12,500) de récompense à la personne qui lui fera retrouver la somme volée.
Voici le chiffre et les numéros des billets de banque enlevés, dont le paiement est arrêté à la banque d'Angleterre.

Numéros	Montant.	Jours et années de l'émission.
46534	L. 1000	13 janvier 1842.
47039	"	"
50011	"	"
50012	"	"
50013	"	"
50019	"	"
52357	"	"
55067	"	"
55285	"	"
57344	"	"
57445	"	"
57524	"	"
57766	"	"
57917	"	"
58970	"	"
59930	"	"
60970	"	"
27818	500	12 février 1842.
86270	300	11 mars 1842.
15718	200	10 juin
19007	200	10 "
46213	100	9 février
66664	100	9 "
82017	50	8 avril
83711	50	8 "
83835	50	8 "
42954	40	7 mai
42954	40	7 "
30067	30	6 "
31159	30	6 août
87953	20	5 mai
65159	5	1 novembre.

L. 19715 sterling en total.

REMATES.

POR SILVA Y SARTORI.

Incendio de muebles.

En la casa frente al Fuerte de San José.

El Martes 14 á las 11 en punto de la mañana dará principio indudablemente el incendio de todos los muebles que adornan dicha casa, por ausentarse su dueño del país, cuyo pormenor et como sigue : mesas de arrimo, sillas de caoba asiento de crin y sillones, un sofá elástico, un piano, una mesa redonda, una colección de cuadros, un par de bugias, un hermoso juego de café de porcelana, varios adornos de porcelana, una alfombra de sala, salveras, palmatorias mecheros ect. ect.

DORMITORIO.

Una cuja hermosa de caoba, colchones y doz cortinados, comodas, una pendula, mesas de luz, sillas de esterilla americanas y alfombras.

OTRAS PIEZAS.

Sillas de madera americanas, una mesa de caoba de comedor para veinte personas, comodas, marquezas, lavatorios, escritorios, mesas ordinarias, costureras, sillas de varias clases, lozas cristales y utiles de cocina.

PAR PATRICIO VAZQUEZ.

El lunes 13 del presente, á las once en el galpon del Muelle se venderan á quien mas diere a dinero de contado por conclusion de una sociedad, en un lote el—Bergantin Adeline, de porte de 168 toneladas, que carga 1500 barriles, y solo cala cargado 8 pies, siendo por tanto muy apropiado para la navegacion interior.

El casco, palos mayores, bauprés, timon y molinete del bergantin goleta San Ignacio. En seguida un lanchon botes y ballenera.

POR EL MISMO.

Quemazon de muebles.

El martes 14, á las once en punto se realizará el remate de muebles anunciado en la casa de los Sres. Zumaran y Treerra calle de San Benito, cuyo pormenor se ha publicado.

POR SILVA Y SARTORI.

Quemazon de vinos de Burdeos.

Por orden del señor juez de comercio.

El jueves 16 del corriente á las once de la mañana, donde es an depositados, en la calle real del mercado, una cuadra antes de llegar á la linea, cuya casa se distinguirá con la bandera de remate.

Se han de vender precisamente al mejor precio, dinero de contado, en lotes al gusto de los compradores, 43 medias pipas y cuarterolas de vino burdeos riquísimo.

POR LOS MISMOS.

Comestibles, bebidas y ferreteria.

El viernes 17 á las once de la mañana, en su casa, calle de San Luis numero 35, se han de vender indudablemente al mejor precio, por conclusion de un negocio, por celon de comestibles, bebidas y ferreterias, cuyo pormenor daremos despues.

AVIS DIVERS.

A LOUER.—Un restaurant muni de tout le mobilier et des usensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patriote, rue St. Jean, n.º 39.

A VENDRE.—Un billard supérieur et á très bon marché. S'adresser chez Mr. Senateur Roullier, près du marché.

M. CAPDERESTET associé de M. ROIFFE pour l'établissement de l'enseignement mutuel situé dans la rue du Porton, maison de l'ancienne poste, étant parti de Montevideo, M. Roiffe demande un associé qui puisse le remplacer immédiatement.

M. Roiffe prévient les pères de famille qu'il prend des élèves qu'il garde toute la journée et á demi-pension.
Le cours du soir qui avait lieu de 6 á 11 heures n'aura plus lieu que de 7 á 10 heures.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'exactitude du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien á désirer.

FABRIQUE DE POMPES ET POULIES.

M. A Degruhs a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et capitaines de navires, qu'il vient d'établir dans sa tonellerie, déjà bien famée, rue Saint-Michel, n.º 60 une fabrique de pompes de toutes grandeurs, grandes et petites poulies perfectionnées et ordinaires. Il a aussi un assortiment complets de grands mats, mats de misaine, huniers, perroquets, artimon, hunes, rames, aspects, et généralement tous les agrès nécessaires dans cette partie.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront servis avec soin, promptitude et á des prix très modérés.

FABRICA DE BOMBAS Y MOTONES.

El señor A. Degruhs tiene el honor de participar á los propietarios y capitanes de buques que acaba de establecer en su toneleria bien nombrada en la calle San-Miguel n.º 60 una fabrica de bombas de todas clases y tamaños, motones de amante y aparejo de patente, con sus correspondientes roldonas, idem chicos y grandes y tambien ordinarios de todas clases tiene tamb en un sortido completo de palos mayores, de mesana, trinquete, masteleros de gravia, de juanete etc., renoz, palanca, roldanas de patente, pipas para agua, etc. etc.

Las personas que quisiesen honrarlo con su confianza, seran servidas con prontitud y á precios muy moderados.

MM. Pierre BLANCAT et Félix DAOER, marchands tailleurs, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont acheté le magasin de M. GARAUQUEL, rue du Porton. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront toujours de la nouveauté dans les modes et bonne confection dans l'ouvrage.
M. Blancat génera le magasin rue du Porton et M. Dager celui de M. Blancat rue des Pescadores.

LECONS DE LANGUE FRANCAISE, de Géographie, d'Arithmétique, d'Histoire, etc., exercice de traduction de l'Espagnol en français, tenue du livrea de commerce á un prix modéré. S'adresser á M. DELACOUR, HOTEL DU COMMERCE, rue San Miguel, n.º 121.

Avis aux pères de famille qui viennent de la campagne. Ceux qui n'ont pas le moyen de payer un loyer, peuvent venir á la fabrique de meubles de la rue Saint-Louis, même cadre que San Francisco; il y a lá des chambres gratis pour trois familles.

A los Franceses é Italianos.

El que quiere comprar el Café y villar del Paso del Molino, ocurra al mismo que hallará con quien tratar.

Au drapeau français.

Le sieur Mathieu á l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un débit de LIQUEURS ET DE RA-FRAICHISSEMENTS á l'instar de Bourdeaux; il tient également un assortiment de vins vieux en bouteille; et d'excellent vin ordinaire á 4 vintains la quarte, RUE SAINT-SEBASTIEN, n.º 4, vis-á-vis M. le vice-president.

SALON DU JARDIN.

Prix d'entrée, 12 vintains.—Tous les dimanches et jours de fêtes il y aura bal dans le salon, de 2 heures après-midi jusqu'à 8 heures du soir.

Avis qui interesse tout le monde.

Dans les magasins de P. DUPLESSIS, rue San Benito n.º 32, se vendent, á dater du 1er. janvier 1843, les articles suivants:

Les BELLES BOUGIES de URUGUAY, prix en gros 7 piastres l'arrobe, le SAVON SUPERIEUR DU CERRO, á 8 piastres le quintal, le CHAUX déjà si connue par sa bonne qualité, faite au Cerre, se vendra mesurée á des prix tres modiques.

A VENDRE OU A LOUER.

Le restaurant sis rue San-Carlos en face le pavillon français. On céde la clef sans rétribution. L'acheteur n'aura á payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel.

S'adresser au dit établissement.

Avis aux Français et Italiens.

Ceux qui désirent acheter le café et billard du Paso del Molino, peuvent s'adresser, pour traiter, au dit café.

Navires en Charge.

Pour le Havre; passagers seulement.

Le trois-mats barque française, *Marie Louise* cap. Maugendre, touchera de retour de Buenos-Ayres, le 10 février prochain, et pourra prendre quelques passagers á son bord, qui seront bien traités et logés parfaitement dans sa vaste chambre.

S'adresser pour traiter á son consignataire, Aymes frères rue de los Pescadores, 62.

Pour Bayonne directement.

Le Brick français le *Jasses*, de Bayonne, cap. Lizarrity, partira pour ce port, au premier jour de février.

Pour prendre passage, s'adresser á M. Zuzerman et Tressera, rue San-Benito.

Pour Sainte-Catherine et Rio-Janeiro.

Brick brésilien, *Velunza*, prendra chargement et passagers á des prix modérés.

Pour traiter, s'adresser á D. Manuel da Costa, ou au capitaine á son bord.

Le capitaine du trois-mats barque française, *Ducoëdic*, prie messieurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 20, pour régler le paiement de leur passage.

AVIS le commandant de la Station française prévient le Commerce qu'il aurait besoin sur le Camp d'un mat de Goëlette portant les dimensions suivantes.

Longeur 19 m. 85 c. diamètre au gros bout o. m. 46 c.
Diamètre au petit bout o. m. 46 c.
S'adresser á M. Clus capitaine de la Goëlette de guerre L'Eclair.

Pour Gènes, passagers seulement.

Le neuf et fin voilier le *Deux de Juillet*, cap. D. J. Sanguinetti, partira au commencement de février.

Les personnes qui prendront passage á son bord, auront les meilleures commodités et bon traitement.

S'adresser á son consignataire J. B. Capurro et comp.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador et Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois.

Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le, 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNAUD